



Paris, le 22 novembre 2018

Passage en force de la réforme statutaire, les personnels résistent !

Le 22 novembre 2018, l'administration a voulu imposer la réforme statutaire des RUE et CSE à l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel sans réelle concertation préalable.

La CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU ont demandé le retrait de ces points de l'ordre du jour afin que les projets soumis soient revus dans un sens plus favorable pour les agents. En effet, nous exigeons de nouvelles propositions et refusons d'accepter dans la précipitation une mauvaise réforme. Pour appuyer cette position et à la demande des agents, nos deux organisations syndicales ont déposé un préavis de grève commun, particulièrement bien suivi, notamment par les RUE.

Au final, le Comité Technique Ministériel ne s'est pas tenu, faute de quorum atteint. En effet, seules C-Justice et l'UNSA étaient présentes pour siéger. Il sera donc reporté le 28 novembre 2018. D'ores et déjà, Le SNPES PJJ/FSU et la CGT PJJ ont déposé un nouveau préavis de grève, reconductible, à cette date afin de couvrir toute nouvelle action.

De plus, nous avons obtenu un nouveau rendez-vous avec le cabinet de la Garde des Sceaux le 27 novembre au matin. Cette mobilisation des personnels devrait alerter le ministère sur le refus de cette mauvaise réforme, exprimé par les personnels .

Dans l'attente des prochains rendez-vous, nous invitons les personnels à rester mobilisés.

D'ores et déjà, dans plusieurs régions, des collectifs de RUE ont décidé :

- un boycott des remontées de la campagne des CREP
- une rétention des chiffres d'activité et de GAME
- un boycott des CDTE

Ces actions s'ajoutent à une campagne où chaque RUE envoie une lettre d'interpellation à la Ministre de la Justice pour réclamer de véritables revalorisations statutaires.

La CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU soutiennent ces actions et mettent en garde la direction de la PJJ contre toute tentation d'utiliser la menace vis à vis des personnels légitimement mobilisés. Nous rappelons également, qu'il est dans l'intérêt de l'administration d'obtenir l'adhésion des personnels pour cette réforme statutaire.